



3.00 crédits	45.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	De Plee Marie (supplée Verhaert Marianne) ;De Rycke Katrien (coordinateur(trice)) ;Delghust Jean-Luc ;Houdmont Dag ;Verhaert Marianne ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Avoir suivi un cours correspondant au niveau B1 du " Cadre européen commun de référence pour les langues " (CECR), comme le cours LNEER1330 de la seconde année de bachelier. <i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	Le cours est articulé autour de thèmes relevant du domaine général et du domaine d'études.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir comprendre en détail des textes factuels directs et non complexes sur des sujets généraux et relatifs à son domaine d'études. • Pouvoir comprendre des articles sur des problèmes contemporains et saisir la position ou le point de vue particulier adoptés par l'auteur. <p>Niveau B2- du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Compréhension à l'audition - Individuelle : A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre un grande partie d'exposés ou de programmes télévisés ou radiodiffusés sur des sujets d'intérêt général ou relatifs à son domaine d'études à condition que la langue en soit de niveau standard et clairement articulée et la présentation directe et simple. <p>Compréhension à l'audition - Interactive : A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre les points essentiels d'une conversation quand une langue claire et standard est utilisée et s'il s'agit de sujets familiers ou relatifs au domaine d'études. <p>Niveau B2- du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>1 Expression orale - Individuelle : A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir faire une courte présentation sur des sujets généraux ou relatifs à son domaine d'études, • pouvoir développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. <p>Expression orale - Interactive : A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir communiquer avec un niveau d'aisance et de spontanéité tel qu'une conversation/discussion avec des locuteurs natifs soit possible sans entraîner trop de tension de part et d'autre. <p>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Expression écrite A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir écrire une lettre personnelle simple, une brève note ou un petit résumé. • Pouvoir écrire de petits rapports factuels et descriptifs en y ajoutant une brève opinion personnelle. <p>Niveau B1 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Code A la fin de unité d'enseignement, l'étudiant est capable de:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser du vocabulaire de base et du vocabulaire général ainsi que du vocabulaire spécifique. • utiliser et maîtriser des structures grammaticales (en particulier celles qui posent problème aux francophones). <p>Culture</p> <p>Au niveau de toutes les aptitudes précitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Si la situation (sanitaire) le permet, c'est-à-dire: cours en présentiel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue/permanente: <p>--> test de vocabulaire en classe = 25% de la note finale --> compréhension à l'audition en classe = 15% de la note finale --> expression écrite en classe + grammaire + bucket list = 15% --> expression orale sur base d'une bucket list + articles de presse en rapport avec les thèmes abordés au cours et questions relatives au contenu du cours = 45% de la note finale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Première évaluation</u> bucket list: semaine 10 = 15% (présentation) • <u>Deuxième évaluation</u> bucket list + test oral: 30% <p>La participation à tous les tests / toutes les parties de l'évaluation permanente (vocabulaire, partie compréhension à l'audition et expression écrite et bucket list) est une condition préalable à la participation de l'examen oral. Dès lors, l'étudiant-e qui ne se présenterait pas à certaines parties de cette évaluation, ne pourra pas passer la partie orale. Il-elle obtiendra une note d'absence pour la totalité de l'évaluation. cf. RGEE. Art.72.</p> <p>Si l'étudiant ne réussit pas l'épreuve de janvier ou remet un certificat médical, il doit obligatoirement repasser cette partie en juin (il repassera donc la totalité de l'épreuve, c'est à dire janvier et juin). Si celui-ci ne repasse pas cette partie, il perdra le bénéfice de celle-ci et obtiendra 0/20 pour cette partie.</p> <p>Examen août: partie écrite (vocabulaire Q1+Q2, grammaire, compréhension à l'audition et expression écrite) + partie orale (articles de presse en lien avec les thèmes du cours, questions relatives au contenu du cours). Les étudiant.es n'ayant pas présenté (une partie de) la Bucket List, doivent refaire la Bucket List.</p> <p>La présence au cours est obligatoire. Si l'enseignant-e le juge utile, il/elle pourrait proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen du cours pour un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi régulièrement les activités d'apprentissage (RGEE - art. 72).</p> <p>Si la situation sanitaire (ou autre situation de crise) ne permet pas une évaluation permanente (par exemple suite à un basculement vers un enseignement hybride ou à distance), alors:</p> <p>L'évaluation permanente sera remplacée par un examen écrit (à distance): vocabulaire, compréhension à l'audition, expression écrite et grammaire = 45% de la note finale (avec une plateforme permettant une surveillance à distance (proctoring)) ET par l'évaluation (permanente) orale basée sur la bucket list et articles de presse en rapport avec les thèmes abordés au cours et questions relatives au contenu du cours (55% de la note finale). Des questions de vocabulaire pourront également être posées durant cet examen oral. Tenant compte de la situation sanitaire, si la possibilité nous est toutefois laissée d'organiser un examen écrit en présentiel, nous opterons pour cette possibilité et organiserons un examen écrit en présentiel.</p> <p>Si la plateforme proctoring pour l'examen écrit ne peut, pour quelques raisons qui soient, être utilisée, l'examen écrit sera dès lors annulé et remplacé par uniquement l'évaluation orale basée sur la bucket list et articles de presse en rapport avec les thèmes abordés au cours, questions relatives au contenu du cours et questions de vocabulaire. Cette note constituera alors 100% de la note finale.</p> <p>Si l'enseignant.e émet un doute quant à la performance réalisée par un-e étudiant-e lors d'une évaluation écrite certificative, l'enseignant.e interrogera oralement cet-te étudiant.e sur cette même matière dans les jours suivants cette évaluation afin de procéder à une vérification des compétences de cet-te étudiant.e.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'UE se donne principalement en présentiel avec un support e-learning.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la compréhension (à la lecture et à l'audition) sur la base de documents authentiques (écrits et oraux) portant sur des sujets d'intérêt général ou spécifiques au domaine d'études. • Développement de l'expression orale et écrite: enrichissement du vocabulaire (tant général que relatif au domaine d'études) en contexte et consolidation de la maîtrise de ce vocabulaire ainsi que des structures de la langue néerlandaise par des exercices écrits et oraux (jeux de rôles, petits débats, petits exposés, etc.). <p>En fonction de la situation (sanitaire), le cours peut se donner de façon hybride ou comodal voire même basculer en enseignement à distance.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Cette unité d'enseignement vise à développer la compréhension (à la lecture et à l'audition) et de l'expression orale et écrite grâce à jeux de rôles, débats, discussions etc'autour de thèmes tel que: la politique, le presse, le discrimination, la carrière, les normes et valeurs, etc.</p> <p>Cette UE vise également à enrichir le vocabulaire (tant général que relatif au domaine d'études) et la consolidation de la maîtrise de ce vocabulaire ainsi que des structures de la langue néerlandaise.</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>http://www.moodleucl.uclouvain.be</p>

Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • Syllabus du cours "Nederlands voor sociale en politieke wetenschappen" • Plate-forme Moodle.
Autres infos	<p>Encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours en groupes de max. 20 étudiants. • L'enseignant est disponible pendant ses heures de réception et peut être contacté par courriel. <p>Charge de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Heures présentielles : 45h • Travail autonome: 45h
Faculté ou entité en charge:	ILV

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences humaines et sociales	HUSO1BA	3	LNEER1330	
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOL1BA	3	LNEER1330	
Bachelier en sociologie et anthropologie	SOCA1BA	3	LNEER1330	